

Contrat de performance énergétique Province de Flandre orientale

Le gouvernement provincial de Flandre orientale souhaite donner l'exemple afin de réduire au maximum la consommation d'énergie et les coûts de fonctionnement de son patrimoine immobilier.

L'objectif principal est d'optimiser la performance énergétique tout en maintenant le confort et en réduisant en conséquence la consommation d'énergie primaire grâce à un contrat de performance énergétique (CPE). Outre la performance énergétique, un bon entretien est une condition importante pour la durabilité d'un bâtiment. Afin de réaliser la performance énergétique et la maintenance, on souhaite faire appel à une ESCO (Energy Service Company).

Outre les mesures techniques et la maintenance, la province souhaite également inclure des mesures relatives à l'enveloppe du bâtiment dans un contrat de performance énergétique. Plus précisément, il s'agit du remplacement du simple et du (vieux) double vitrage et des profilés de fenêtres obsolètes, de l'isolation des toits, de la post-isolation des murs, ... Pour de nombreux bâtiments du patrimoine, de nombreuses optimisations sont encore possibles afin de réduire sensiblement la consommation d'énergie.

Ingenium a assumé le rôle de facilitateur EPC et a supervisé la province de Flandre orientale dans l'étude, l'évaluation de l'état, la rédaction du cahier des charges, l'élaboration du plan de mesure et de vérification (plan M&V conformément à l'IPMVP), la conclusion de l'accord avec l'ESCO (Entreprise de services énergétiques) et le suivi des économies d'énergie réalisées pendant la phase contractuelle.



Référence: 15054.001

Maître d'ouvrage

province de Flandre orientale

Lieu

Gent

Surface

60.000 m²

Période

Étude :

06/2015 - 12/2017

Secteurs

Éducation

Real estate

Services

Études de faisabilité et audits

Maintenance et contrats de performance énergétique